

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Application et opposabilité :

Les présentes conditions générales de vente régissent tous les contrats de vente conclus entre Gerbaud Médical et ses clients habitant en France métropolitaine uniquement. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente. Le fait que Gerbaud Médical ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Prise de commande :

Conformément aux usages de la profession, les commandes sont passées par internet.

Prix :

Tous les prix indiqués s'entendent TTC, en Euros pour une livraison en France Métropolitaine et un paiement comptant sans escompte.

Frais de port et de préparation :

Sauf mentions spéciales : "FRANCO", "FRAIS DE PORT GRATUIT" les expéditions de marchandises sont à la charge du client.

Délai de livraison :

Les délais de livraison indiqués bien que déterminés le plus exactement possible ne constituent pas un engagement de notre part. Toute pénalité pour retard de livraison est exclue.

Livraisons partielles :

Sauf mention particulière portée sur le bon de commande, nous procéderons à l'expédition immédiate des articles constituant des lots homogènes, utilisables et disponibles dans nos entrepôts. Les soldes de commande feront l'objet de livraisons ultérieures.

Réclamations :

Toute réclamation concernant tant les quantités, les formes commandées que l'état des marchandises doit, pour être recevable, être adressée dans un délai de 15 jours suivant la réception des marchandises, auprès de Gerbaud Médical. Toute réclamation jugée fondée donnera lieu à un avoir net de taxes.

Clauses de réserve de propriété :

Gerbaud Médical conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la restitution des marchandises aux risques et périls de l'acheteur. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur des risques de perte et de détérioration des marchandises vendues dès leur livraison. L'acheteur supportera tous les frais légaux et judiciaires consécutifs à une action contentieuse.

Compétence - contestations :

A moins que Gerbaud Médical ne préfère saisir toute autre juridiction compétente, tout litige relatif aux ventes (contestations relatives à la formation, l'exécution des commandes, la fourniture, le paiement, etc.) sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille. Cette clause s'applique nonobstant toute clause contraire, même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.